



CHARTRE de l'ÉCOLE DE FOOTBALL (U6 À U11)

FACEBOOK.COM/SFTREILLIERES

SFTREILLIERES

WWW.SYMPHOFOOT-TREILLIERES.FR

CHARTRE ENGAGEANT LE LICENCIÉ ET SON RESPONSABLE LEGAL

Tout joueur licencié à la SF TREILLIÈRES dispose de droits mais aussi de devoirs envers le club, notamment le strict respect d'un certain nombre de règles :

- Tout licencié se doit de participer avec assiduité aux entraînements, sauf excuse valable. Toute absence doit être signalée au responsable de catégorie ou au responsable du pôle. En cas de non-respect de ces règles, l'éducateur sera dans son droit de ne pas convoquer le licencié pour le match suivant.
- Les horaires d'entraînements indiqués sont ceux de début et fin de séance d'entraînement. Chacun voudra bien accorder une attention particulière au respect des horaires. L'accès au terrain pourra être refusé en cas d'abus ! (*Plusieurs retards, Etc.*)
- L'entraînement de chaque catégorie s'effectue sous la responsabilité d'un éducateur et du responsable de l'école de football. Le licencié doit lui faciliter la tâche, par un esprit constructif d'aide et de respect de l'individu en respectant le matériel mis à sa disposition.
- L'acceptation réelle du principe de la « concurrence » et le respect des décisions de l'entraîneur doit être la règle. Le licencié devra accepter de jouer dans l'équipe pour laquelle il a été convoqué.
- Je reconnais le travail de l'éducateur et des dirigeants, responsables de mon enfant en :
 - Respectant ses choix et n'interférant pas sur ses consignes prodiguées pendant les matchs et entraînements,
 - Etant supporter de mon enfant et son équipe, je me dois de respecter l'ensemble des personnes qui permettent les rencontres. (Joueurs, dirigeants et arbitres). Je m'engage à respecter les décisions des arbitres et officiels et encourage les autres parents à en faire de même.
 - Apportant les remarques ou informations constructives après les matchs ou entraînements auprès de mon enfant. Je n'oublie pas que c'est pour son plaisir que mon enfant est licencié.
- Je respecte les équipements mis à ma disposition par le club (*Chaussettes, Maillots. Etc.*).
- J'arrive et je repars des matchs et entraînements en tenue de ville.
- Tout licencié se doit de respecter l'image du club au travers d'internet et des réseaux sociaux.
- Je participe à la vie de l'équipe de mon enfant et du club en général par :
 - Le respect du planning de transport et de bar proposé. Si je ne peux pas répondre à un tour de co-voiturage ou à un tour de tenue de bar, je m'engage à trouver un remplaçant (*Ce n'est pas à l'éducateur de trouver un remplaçant*).
 - Une participation active aux événements organisés par le club, notamment les tournois.
 - Une attitude correcte, en toutes circonstances, sera exigée, avant, pendant et/ou après les entraînements et matchs, et quel que soit le lieu (*Terrain, Vestiaire, Voiture, Minibus, etc.*). Le non-respect de l'adversaire, d'un partenaire, d'un dirigeant ou d'un arbitre, quelque soient les circonstances ne saurait être toléré, en particulier les violences ou paroles déplacées. Des sanctions disciplinaires internes au club allant jusqu'à l'exclusion pourront être prononcées par le Bureau ou la commission de discipline.

NOTA : Une commission Discipline est mise en place au sein de la SymphoFoot TREILLIÈRES. Elle est la seule habilitée à prendre des sanctions, après avis de l'animateur ou de l'entraîneur concerné. Le respect de la personne guidera ses décisions La commission est seule habilitée pour étudier et solutionner tout cas ou problèmes qui pourraient être évoqués par les entraîneurs et/ou dirigeants et non mentionnés dans ce règlement

NOM :
PRÉNOM :

Fait à _____ le _____
Signature
(Précédé de la mention manuscrite « lu & approuvé »)